

**PROCÈS-VERBAL**

**Séance plénière du conseil d'administration du 31 janvier 2023**

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 31 janvier 2023 à 14h00 en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Gilles BONNET, premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Informations générales**

**Partie A**

1. Procès-verbaux des CA du 5 juillet 2022, 22 novembre 2022 et 13 décembre 2022
2. Calendrier budgétaire prévisionnel 2023
3. Schéma directeur handicap 2023-2027
4. Convention cadre du Collège des hautes études Lyon sciences (CHELS)
5. Rapport d'activités du service des affaires culturelles
6. Avis consultatif sur la nomination du second vice-président étudiant
7. Désignation des membres étudiants élus au CA au sein des commissions FSDIE « social » et « initiatives »
8. Aménagement d'un tiers-lieu étudiant sur le site de la Manufacture des tabacs
9. Admission en non-valeur et remises gracieuses

**Partie B**

Questions financières

Attribution de dotations au titre de la commission CVEC (CFVU)

Tarifs des tickets de cinéma pour les personnels (SACSO)

Acceptation de don (faculté de droit)

Remboursement d'avance de frais d'hébergement des missionnaires (SGRI)

Organisation pédagogique

Modification de l'organisation du DU Passerelle-Étudiants en exil (SGRI)

Modification de capacité d'accueil « Parcoursup » (IAE)

Conventions pour approbation

**Partie C**

Conventions pour information

**Questions diverses**

### ÉTAIENT PRÉSENTS

**Collège A des professeurs :** BONNET Gilles, CARPANO Eric, DEUMIER Pascale, GIRARD Pierre, LEDENTU Marie, VINOT Didier

**Collège B des autres enseignants :** ABRAVANEL-JOLLY Sabine, CORNIC Sylvain, HERNANDEZ MARZAL Belen, JOBERT Vanina, NEMOZ-RAJOT Quentin

**Collège des étudiants :** CHABOUD Alexandre, LAGHMADI Rita, GRANJON Louis-Antoine, NIEPCERON Jean-Arnaud, CAYRE-BIDEAU Barthélémy

**Collège des personnalités extérieures :** CRABOUILLET Justine, ODO Xavier

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

**Collège A des professeurs :** BENNAFLA Karine par JOBERT Vanina, HOURS Bernard par BONNET Gilles

**Collège B des autres enseignants :** ROBERT Loïc par BONNET Gilles, BISCAY Myriam par JOBERT Vanina

**Collège des IATSS :** GODINEAU Guillaume par CARPANO Eric, SALMI Rachid par VINOT Didier, VAUTRIN-VILLOND Véronique par VINOT Didier

**Collège des étudiants :** DAHMANI Sofiane par LAGHMADI Rita

**Collège des personnalités extérieures :** LONGUEVAL Jean-Michel par HERNANDEZ MARZAL Belen, LORENTZ-POINSOT Valérie par CARPANO Eric

### ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BONINCHI Marc, directeur de cabinet – COUTANT Lucie, étudiante – DELPLA Isabelle, vice-présidente en charge de la recherche – DE BOEVER Eric, directeur du SUAPS – EDOUARD Sylvène, doyenne de la faculté des Lettres et Civilisations – EYRAUD Coralie, représentante de M. le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes – FABRE Armelle, adjointe à la directrice des affaires financières et des achats – FERRARI-BREUR Christine, vice-présidente chargée des affaires sociales et de la qualité de vie au travail – GAUTHIEZ Bernard, vice-président chargé de la transition écologique – GERVASONI Véronique, chef de cabinet du président – GONTIER Thierry, doyen de la faculté de Philosophie – GOUT Olivier, doyen de la faculté de Droit – GUILLAUME Marie, directrice de l'immobilier et de la logistique – GUYOMARC'H Gweltaz, chargé de mission handicap – KLILOUA Nail, vice-président étudiant au CAC – KRIEF Nathalie, vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle – LEBEAU Tifenn, directrice générale des services adjointe, directrice des ressources humaines – LE NAOUR Laurent, agent comptable – MARMOZ Franck, vice-président en charge des finances et du patrimoine – MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des Langues – PHILIP-GAY Mathilde, vice-présidente chargée de l'égalité et la lutte contre toutes les discriminations – TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT – JOBERT Manuel, vice-président chargé de l'Europe et des relations internationales – VILES Mathieu, directeur général des services.

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Pascale PERRET, responsable du pôle affaires institutionnelles au sein du service des affaires juridiques, générales et des archives (SAJGA), Emilie PERRIN, membre du SAJGA.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Emilie PERRIN.

**Pascale PERRET** procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, **Gilles BONNET**, ouvre la séance à 14h45.

### Informations générales

**M. CARPANO** ouvre le conseil d'administration (CA) en annonçant que 2023 est une année importante pour l'université avec la célébration de son 50<sup>e</sup> anniversaire. Ce sera l'occasion de rassemblements et de mise en place de nouveaux projets comme le renforcement des moyens accordés à la recherche, l'aménagement du tiers-lieu de la Manufacture des tabacs, la rénovation énergétique des bâtiments, le suivi de la conférence sociale, le renforcement de la lutte contre les discriminations et le harcèlement. Une année qui selon lui s'annonce riche et chargée mais il compte sur les ressources de l'université et la mobilisation de chacun pour mener à bien ces différents projets.

Le président souhaite officiellement la bienvenue au nouveau directeur général des services M. Mathieu Viles entré en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'équipe de gouvernance s'élargit également avec l'arrivée de M. Loïc Robert en tant que chargé de mission à la vie étudiante et de M. Christophe Pascal, vice-président en charge de la formation professionnelle, des partenariats et des relations entreprises.

**M. BONNET** prend la parole afin d'apporter des informations sur le contrat quinquennal 2022-2026 qui lie le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'université. Il détaille les grands axes qui se déclineront en objectifs avec une signature du contrat avec le ministère prévue pour avril 2023.

Il précise que ce contrat n'a pas vocation à prendre en compte l'ensemble des activités de l'établissement mais doit en effectuer une sélection et présenter un choix clair d'orientations à suivre durant la période contractuelle, autour d'axes et d'objectifs resserrés, en lien avec les moyens mobilisables par l'établissement. Le projet d'établissement constitue la base de ce contrat mais doit aussi s'appuyer sur les recommandations du rapport HCERES et les priorités de politiques publiques édictées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. BONNET tient à apporter une clarification sur l'ordre du jour du CA en informant que le point sur le bornage de l'année universitaire est supprimé en raison de son retrait en CFVU (Commission de la formation et de la vie universitaire).

### Partie A – 1. Procès-verbaux des CA du 05 juillet 2022, 22 novembre 2022 et 13 décembre 2022

**M. BONNET** introduit les procès-verbaux du 05 juillet 2022, 22 novembre 2022 et 13 décembre 2022.

**M. KLIOUA** signale qu'une de ses questions posée à Mme Krief sur le remboursement des subventions de la Corpo a été omise dans le PV du 13 décembre.

**Mme PERRET** répond que cela sera rajouté au PV.

**M. NIEPCERON** demande dans quel PV apparaissent les échanges entre M. De Gaudemar et M. Bonnet sur l'attribution des primes.

**M. VILES** présente son rapport sur l'accessibilité des PV des différentes instances dans l'intranet étudiant sous le même format que dans l'intranet des personnels. Concernant les personnalités extérieures du CA et du CAC, elles ont désormais un accès individualisé avec des identifiants.

Il indique que si des difficultés apparaissent concernant l'accès au réseau et à l'intranet, il faut contacter la direction générale des services qui répondra aux différentes interrogations.

**M. KLIOUA** remercie pour cette mise à disposition des PV et confirme que cela fonctionne.

**M. BONNET** remercie également pour ce travail qui fluidifie et favorise l'égal accès à ces informations.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Les procès-verbaux des CA des 5 juillet 2022, 22 novembre 2022 et 13 décembre 2022 sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

### Partie A – 2. Calendrier budgétaire prévisionnel 2023

**M. MARMOZ** présente le calendrier budgétaire prévisionnel 2023. Il tient à rendre hommage aux personnels administratifs de la DAFA (direction des affaires financières et des achats) qui ont réussi à maintenir trois budgets rectificatifs malgré un effectif réduit. Il explique que cela permet d'ajuster en cours d'année budgétaire les dépenses et les recettes de l'université,

notamment si des dépenses importantes sont à prévoir comme c'est le cas du budget rectificatif n°1 en matière d'investissement dans le numérique et la sécurité informatique.

Il ajoute qu'il souhaite que les COSMO (Conférences d'orientations stratégiques et de moyens) soient terminées avant la fin du mois de juillet avec pour objectif une lecture cohérente de la campagne d'emploi des différents services.

Il rappelle que ce calendrier reste prévisionnel et peut être amené à subir quelques modifications.

**M. VINOT** remarque qu'il serait opportun d'avoir connaissance d'un plan de stratégie numérique afin de pouvoir se prononcer sur le budget.

**M. BONNET** indique qu'il y aura prochainement une présentation détaillée par M. GRASSART, directeur de la DNUM, devant les administrateurs. Il précise les deux grands versants de ce plan de stratégie numérique ambitieux : un plan de sécurité informatique d'ampleur nécessaire car l'université subit de nombreuses attaques informatiques et une amélioration des conditions d'accès au numérique pour les usagers (wifi, amélioration des réseaux, mise en sécurité des matériels, révision de la salle des serveurs).

**M. MARMOZ** précise que ces dépenses informatiques font l'objet d'une planification pluriannuelle afin de répondre à la soutenabilité et à l'ambition du projet.

**M. NIEPCERON** demande si des dépenses sont prévues pour améliorer l'accès des étudiants au wifi afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions.

**M. MARMOZ** répond que cela est prévu dans le plan de stratégie numérique.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Le calendrier budgétaire prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

**Partie A – 3. Schéma directeur handicap 2023-2027**

**M. BONNET** rappelle l'historique et la mise en place du schéma directeur handicap qui a été présenté le 17 janvier 2023 en conseil académique (CAC) plénier et le 24 janvier 2023 en comité social d'administration de l'établissement (CSAE).

**M. GUYOMARC'H** présente le schéma directeur handicap (SDH) 2023-2027 qui est le fruit d'un peu moins d'une année de travail et remercie tous les membres de la Commission Accessibilité, Handicap et Inclusion qui ont participé très activement à la rédaction de ce document.

Ce schéma répond à une volonté politique du projet d'établissement mais aussi à une obligation légale précisée dans le code de l'éducation. Son élaboration a été collégiale avec des représentants de la gouvernance, des responsables et membres des services universitaires, les référents handicap des composantes et enfin des étudiants.

M. GUYOMARC'H énonce les spécificités du SDH de l'université Lyon 3 comme des actions précises et ciblées, un accompagnement des étudiants en situation de handicap reconnu, un effort apporté sur la question de l'accès au numérique et une sensibilisation dans les domaines du sport, de la culture et de la communication.

**M. CARPANO** remercie M. GUYOMARC'H pour sa présentation et pour le travail réalisé en un temps relativement court. Ce schéma directeur handicap est riche et à la hauteur des attentes de l'université. Il permettra de mieux accompagner et prendre en compte le handicap dans toute sa complexité et sa diversité.

M. CARPANO informe que l'université est toujours en discussion avec l'État sur un certain nombre de questions et notamment sur la prise en compte du handicap lors des vœux dans la plateforme Parcoursup. Il ajoute que l'université Lyon 3 est reconnue pour l'accueil des étudiants en situation de handicap et pour l'organisation de la conférence sur le handicap. Des champs sont encore à ouvrir notamment avec des emplois fléchés pour les enseignants mais le travail réalisé ici est important et permettra de donner une certaine visibilité et de projeter l'université sur ces questions dans les prochaines années.

**M. VINOT** apporte ses félicitations pour ce document très complet et remarque la valeur ajoutée d'une mission transversale et son apport en termes de coordination.

Il demande à quelle enveloppe correspond la mise en place de toutes ses mesures.

M. VINOT tient à enrichir cette réflexion sur le handicap avec l'importance de la formation des personnels pour l'accueil et la relation aux étudiants souffrant de handicaps psychiques et notamment de troubles autistiques. Ce sujet lui paraît moins mis en avant que les aménagements techniques pour des handicaps physiques.

**M. GUYOMARC'H** est pleinement en accord avec M. VINOT sur le fait que l'enjeu du handicap n'est pas seulement une question d'aménagements matériels. Le handicap psychique est de mieux en mieux reconnu, mais selon lui, un accompagnement personnalisé doit être proposé aux personnels et non des formations génériques.

Concernant le budget de ces actions, il n'y a pas de chiffrage exact mais il est à noter deux moyens de financements propres : la dotation ministérielle qui a augmenté en 2022, et continuera d'augmenter en 2023, et la cotisation Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui devrait être réduite significativement avec l'amélioration de l'accompagnement des personnels et la reconnaissance de leur handicap.

**M. CARPANO** souligne qu'un poste de catégorie A BIATSS a été ouvert pour une personne en situation de handicap et que cela constitue une première.

Il indique que pour le financement de ces actions, qui constituent un axe prioritaire du contrat d'établissement, des moyens supplémentaires peuvent être négociés avec l'État.

**Mme LEDENTU** s'associe aux remerciements et aux félicitations concernant le travail sur le SDH. Concernant le financement de ces mesures, elle se demande à quelle hauteur la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) peut être mobilisée.

Elle s'interroge sur la possibilité de l'utilisation des notifications dans le contrat étudiant comme outil pour aménager les études de l'étudiant en situation de handicap mais aussi du rôle du référent handicap dans chaque composante.

Enfin, elle remarque que des aménagements sur l'accessibilité du bâti sont prévus à la Manufacture des tabacs mais pas sur les autres sites de l'université comme les quais.

**Mme KRIEF** répond qu'un bilan est à faire sur le contrat pédagogique de réussite étudiante (CPRE) car il est peu mobilisé dans sa version informatisée. Concernant la CVEC, elle regrette le faible nombre de projets par des associations étudiantes concernant le handicap, ou d'autres sujets comme le développement durable par exemple, qui pourraient être financés par ce fonds.

**M. BONNET** propose aux étudiants élus présents au CA de relayer l'information et de mobiliser les étudiants sur ces questions pour favoriser le développement de projets.

**Mme GUILLAUME** précise que pour les bâtiments identifiés sans aménagements, ce sont des sites qui n'ont pas fait l'objet du « Plan Campus » notamment pour le site des quais. La structure même du bâti sur le site des quais est complexe et nécessite des aménagements au cas par cas (notamment pour les personnes à mobilité réduite).

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Le schéma directeur handicap 2023-2027 est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

#### **Partie A – 4. Convention cadre du Collège des hautes études Lyon sciences (CHELS)**

**M. CARPANO** présente la convention CHELS qui permettra aux étudiants de suivre différents modules dans les établissements partenaires du Collège. Elle fixera les grandes lignes directrices en matière de formation mais aussi l'organisation de séminaires, d'universités d'été

ou de workshops communs. C'est un système de coopération au bénéfice des étudiants de Lyon 3 d'une part mais aussi des personnels pour des partages d'expériences par exemple. Il ajoute que c'est la complémentarité des différents champs disciplinaires proposés qui caractérise l'objectif de ce Collège. Par la suite, tout cela pourra être décliné par des conventions spécifiques afin de cibler certaines actions.

**Mme LEDENTU** demande si la structure de la gouvernance affichée sur le site web du CHELS est amenée à évoluer.

**M. CARPANO** répond qu'il n'y a pas eu de mise à jour récente du site web du CHELS et qu'un travail de refonte est à venir. C'est donc la convention qui fait foi concernant ces informations de pilotage et de gouvernance.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

La convention cadre du Collège hautes études Lyon sciences est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

### **Partie A – 5. Rapport d'activités du service des affaires culturelles**

**M. BONNET** remercie M. AUCLERC et l'ensemble du service culturel pour la production de ce rapport qui illustre la vitalité, la qualité et l'abondance des différentes activités culturelles. Il tient à souligner l'ampleur du festival Meraki qui noue des partenariats remarquables avec des acteurs culturels de premier plan et l'adossement des activités culturelles aux activités d'enseignement et de recherche qui permet au service culturel de rayonner sur l'ensemble de l'université.

**M. AUCLERC** présente le rapport d'activités du service des affaires culturelles qui s'articule autour de trois grands axes : favoriser et encourager la pratique artistique, proposer une offre culturelle et artistique propre, favoriser et diversifier les pratiques culturelles. Il souligne deux temps phares de la programmation culturelle avec l'accueil en résidence de l'artiste Catherine Ursin et les journées internationales du théâtre universitaire (festival Meraki).

**M. CARPANO** remercie M. AUCLERC pour sa présentation complète et la richesse des activités culturelles proposées à l'université.

**Mme LEDENTU** demande si les ateliers de pratiques artistiques sont ouverts aux personnels et comment concilier les activités du service des affaires culturelles et du SACSO qui s'adressent à des publics différents (étudiants et personnels).

**M. AUCLERC** répond que le service des affaires culturelles est plus spécifiquement adressé aux étudiants car il est financé par les fonds de la CVEC. Mais il souhaite développer une politique culturelle globale et concertée en lien avec le SACSO.

**Mme FERRARI** confirme la volonté de mêler tous les publics lors des activités culturelles et de renforcer les relations entre le service culturel et le SACSO même si les sources de financement sont distinctes. Pour illustrer son propos, elle cite un projet de chorale ouverte aux étudiants comme aux personnels.

#### **Partie A – 6. Avis consultatif sur la nomination du second vice-président étudiant**

**M. BONNET** rappelle le cadre légal pour la nomination du second vice-président étudiant.

**M. CARPANO** félicite M. KLIOUA pour son élection en tant que premier vice-président étudiant, avec qui il souhaite avoir une collaboration riche et sincère au bénéfice de l'ensemble de la communauté universitaire et des étudiants en particulier.

M. CARPANO annonce la nomination de Lucie COUTANT, qui représente l'UNEF arrivée en tête aux dernières élections étudiantes, en tant que seconde vice-présidente étudiante. Il lui propose de présenter son parcours et les idées qu'elle souhaite défendre aux membres du CA.

**Mme COUTANT** explique qu'elle est arrivée en septembre 2022 à l'université Lyon 3 où elle suit une licence d'histoire. Elle est également en lettres modernes à l'ENS après avoir fait khâgne et hypokhâgne au Lycée du Parc. Elle se dit très investie et engagée contre les inégalités et possède une certaine expérience du milieu associatif.

Mme COUTANT est responsable de l'UNEF à Lyon 3 et souhaite être la vice-présidente de tous les étudiants et de toutes les associations avec un regard nouveau sur l'université.

Elle souhaite notamment favoriser les échanges et la coopération entre les différentes associations pour assurer une véritable vie culturelle à l'université afin de lutter contre la précarité étudiante.

**M. NIEPCERON** félicite Mme COUTANT pour son engagement et lui souhaite la bienvenue au CA.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

L'avis consultatif sur la nomination du second vice-président étudiant est adopté à la majorité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstentions :	2

### **Partie A – 7. Désignation des membres étudiants élus au CA au sein des commissions du FSDIE « social » et « initiatives »**

**M. BONNET** informe qu'il faut élire deux étudiants pour le FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) social et deux étudiants pour le FSDIE initiatives, à chaque fois un titulaire et un suppléant.

**Mme PERRET** explique qu'un binôme d'étudiants a présenté sa candidature pour chacune des commissions FSDIE suite à l'accord de l'ensemble des élus étudiants au sein des conseils et que le vote peut se faire à main levée.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

La désignation des membres étudiants élus au CA au sein du FSDIE social est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

- **Mme Rita LAGHMADI** (titulaire)
- **Mme Claire CRESSOLE** (suppléante)

La désignation des membres étudiants élus au CA au sein du FSDIE initiatives est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	1

- **M. Louis-Antoine GRANJON** (titulaire)
- **M. Barthélémy CAYRE-BIDEAU** (suppléant)

### Partie A – 8. Aménagement d'un tiers-lieu étudiant sur le site de la Manufacture des tabacs

**M. BONNET** rappelle le contexte de ce projet d'aménagement d'un tiers-lieu dans l'avant-corps de la Manufacture des tabacs sous la voie mode doux.

600m<sup>2</sup> sont concernés pour ce projet immobilier ambitieux qui fait partie du projet d'établissement 2021-2026. Il ajoute que cela constituera une amélioration notable de la surface dédiée à la vie de campus. Ce tiers-lieu concerne également les personnels dans ses futurs usages et ces derniers ont été associés aux groupes de travail sur ce projet.

**M. CARPANO** explique que l'université n'est pas seulement un lieu d'enseignement et de recherche mais également un lieu d'émancipation avec des espaces culturels et collaboratifs. Ce projet immobilier vient combler un manque certain d'espace en centre-ville et ainsi déployer une vie étudiante à la hauteur du nombre d'étudiants inscrits à l'université. Il ajoute que le restaurant universitaire fera également partie de cet espace.

**Mme GUILLAUME** présente le dossier d'expertise de ce projet immobilier qui doit être soumis à la validation des membres du CA. Ce projet répond à un axe fort de la politique métropolitaine et de l'État mais souhaite également conserver l'esprit historique et l'esthétique industrielle du lieu. Elle détaille les lieux et travaux en prévision qui ont fait l'objet d'un important travail de concertation et conclut avec le calendrier détaillé du projet.

**Mme LAGHMADI** demande ce que deviendra le Bistro de la Manu durant les travaux.

**Mme GUILLAUME** répond que la cafétéria sera maintenue ouverte et que l'activité de restauration sera conservée avec certains aménagements pendant la période des travaux.

**M. KLIOUA** souhaite remercier la DIL (Direction de l'immobilier et de la logistique) d'avoir associé les étudiants à ce dossier.

**M. VINOT** demande quand la Métropole de Lyon pourra annoncer son engagement financier dans ce projet immobilier et si cela n'est pas un frein à la réalisation des travaux.

**M. CARPANO** répond que rien n'est officiel pour le moment mais il peut affirmer que l'engagement de la Métropole devrait être équivalent à celui de la Région (environ 1,5 million d'euros sur l'ensemble des projets Contrat Plan État Région portés par l'université).

**Mme GUILLAUME** précise que pour le site lyonnais de la Manufacture, l'enveloppe du CPER sera comprise entre 8 et 9 millions d'euros et 3,5 millions sur le site de Bourg-en Bresse avec en plus l'appui des collectivités locales à venir.

**M. VINOT** s'interroge sur l'impact de la transformation de l'avant-corps sur l'ensemble des travaux et craint certains effets cascades par exemple sur la BU (bibliothèque universitaire). Il demande par ailleurs si la création d'un pôle santé pour les étudiants est toujours d'actualité.

**Mme GUILLAUME** répond que le projet de pôle santé, s'il est réalisé, sera plutôt repositionné sur le site des quais car il y a plus de surface. Elle ajoute que la réhabilitation énergétique du bâtiment Chevreul est une priorité et que des choix seront à faire.

**Mme LEDENTU** indique une erreur sur la date de réception du tiers-lieu, indiquée en 2019 dans la note de synthèse.

**Mme GUILLAUME** répond que l'erreur a été corrigée après la diffusion du document aux administrateurs.

**M. GRANJON** remarque qu'il n'y a pas ou peu d'espaces dédiés aux associations.

**Mme GUILLAUME** répond qu'il existe déjà des locaux associatifs à la Manufacture des tabacs et que le choix est délibéré d'ouvrir l'espace à tous les étudiants et de ne pas réserver ces espaces à des activités associatives.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

L'aménagement d'un tiers-lieu étudiant sur le site de la Manufacture des tabacs est adopté à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	1

#### **Partie A – 9. Admission en non-valeur et remises gracieuses**

**M. LE NAOUR** présente et détaille les dossiers d'admission en non-valeur et de remises gracieuses, envoyés aux administrateurs en amont de la séance.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

L'admission en non-valeur d'un montant de 3780 euros (n° facture 210043814) est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

L'avis défavorable de la DAFA à la demande de remise gracieuse d'un montant de 4200 euros (n° facture 210059635) est adopté à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	16
✓ Nombre de voix contre :	10
✓ Nombre d'abstention :	0
✓ Bulletin nul :	1

La demande de remise gracieuse d'un montant de 3837,04 euros (dossier A) est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	2

La demande de remise gracieuse d'un montant de 7771,39 euros (dossier B) est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	2

### Partie B – 1. Questions financières

**M. BONNET** présente les différents points de cette partie : l'attribution de dotations au titre de la commission CVEC, les tarifs des tickets de cinéma aux personnels, l'acceptation d'un don (faculté de droit) et le remboursement d'avance de frais de d'hébergement missionnaires (SGRI).

**M. NIEPCERON** demande des précisions sur l'enveloppe allouée à l'un des projets du pôle vie étudiante concernant la création d'une formation numérique sur les violences sexistes et sexuelles d'un montant global de 113 159 euros.

**Mme PHILIP-GAY** répond que c'est un projet remarqué et porté par l'université et qui pourra être diffusé à d'autres établissements. Elle précise qu'un dossier a été déposé pour un cofinancement du ministère chargé de la lutte contre les violences faites aux femmes. Un appel au marché pourra être réalisé si un complément était nécessaire.

**Mme KRIEF** ajoute qu'elle n'a pas plus d'informations à apporter sur le montage financier de ce projet pour le moment mais que si le projet venait à aboutir, la DEVU pourrait supporter le financement dans sa totalité.

**M. NIEPCERON** insiste sur le montant élevé de l'enveloppe pour cette formation numérique et demande s'il serait possible d'avoir des informations plus précises à un prochain CA.

**M. BONNET** justifie la priorité de ces formations numériques sur les violences sexistes et sexuelles et ajoute que la part financière qui reviendra à l'université sera significativement moindre que le montant final affiché pour le projet.

**M. NIEPCERON** s'interroge sur le remplacement du prestataire de voyages et le coût de ce dernier par rapport aux prix affichés sur internet.

**M. MARMOZ** rappelle l'obligation de passer par les marchés et que cela n'est pas forcément plus cher au vu des conditions de garanties ou d'assurances.

**M. VILES** apporte des précisions sur les contrats pour les voyages qui sont des formules professionnelles avec des garanties de modification de billets sans coûts supplémentaires. Il ajoute que le choix du prestataire se fait de manière groupée avec d'autres établissements et que cela est un atout pour peser dans les négociations sur les tarifs ou la relation contractuelle.

*En l'absence de questions concernant ces différents points, M. BONNET passe à la présentation des points de la partie B sur l'organisation pédagogique.*

### **Partie B – 2. Organisation pédagogique**

**M. BONNET** présente les points de cette partie présentés et votés en CFVU du 24 janvier 2023 : la modification de l'organisation du DU (diplôme universitaire) Passerelle-Étudiants en exil et la modification de capacité d'accueil « Parcoursup » (IAE).

*En l'absence de questions supplémentaires, M. BONNET passe à la présentation des conventions soumises à l'approbation des administrateurs.*

### Partie B – 3. Conventions pour approbation

**M. BONNET** présente les deux conventions pour approbation : une convention de création de la Chaire « Conseil, stratégies et expertise » portée par l'IAE et une convention d'acceptation de don à hauteur de 5000 euros pour lutter contre la précarité menstruelle.

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

L'ensemble des points de la partie B (questions financières, organisation pédagogique et conventions pour approbation) est approuvé à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	2

### Partie C – Conventions pour information

**M. BONNET** introduit les conventions pour information.

*En l'absence de questions, M. BONNET propose de passer aux questions diverses.*

### Questions diverses

**Mme ABRAVANEL-JOLLY** demande si des cours en visioconférence pourraient être envisagés exceptionnellement pour les journées de grève.

**M. BONNET** répond que cette réflexion est en cours et que cela peut s'entendre pour des cas exceptionnels. Le bureau des doyens et directeurs pourra être le lieu adéquat afin de réfléchir à cette question.

**M. CARPANO** relève la problématique pour les étudiants de suivre certains cours en visioconférence et d'autres en présentiel les jours de grève. Il ajoute que la grève n'est pas une circonstance exceptionnelle au sens du droit.

**M. TRAVARD** souligne le cas particulier des formations en alternance pour lesquelles un nombre d'heures est rendu obligatoire par le code du travail et le remplacement des cours compliqué.

**M. NIEPCERON** propose une réflexion plus profonde sur la possibilité des cours en visioconférence pour les étudiants qui ont 1 heure ou 2 heures de cours par jour avec des trajets parfois longs et difficiles.

**M. BONNET** ne souhaite pas ouvrir l'éventail des possibles et réaffirme la volonté de l'établissement de ne pas aller vers la démultiplication des cours en visioconférence et ajoute que la discussion doit porter uniquement sur des cas exceptionnels.

**L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 17h38.**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,  
du pilotage et de la stratégie numérique**



**Gilles BONNET**